

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Autorisation de
Paiement et Crédit de
Paiement (AP/CP) 2023 -
Place de l'Europe -
Conservatoire
Budget Principal

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 8 mars s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Sophie DELAIGUE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNE

AUTORISATION DE PAIEMENT ET CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) 2023 – EQUIPEMENT PUBLIC/ PLACE DE L'EUROPE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le conseil municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 23 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID et Régine BEAL) et 3 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) - Equipement public – Place de l'Europe :

EQUIPEMENT PUBLIC - PLACE DE L'EUROPE (regroupement opération 0518 et 0519)														
Coût total opération :	1 237 340,65 €	TTC												
Autorisation de programme votée :	1 237 340,65 €	TTC	Opération 0519											
Subvention attendue :	188 000,00 €	Département - FIC 2021												
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Apcp	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	TOTAL REALISE AU 31/12/2022	Solde de l'opération à réaliser	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	993 728,65 €				36 060,50 €	29 681,37 €	65 741,87 €	927 986,78 €	463 993,39 €	463 993,39 €				993 728,65 €
Dépense : Chapitre 21 foncier	243 612,00 €				243 612,00 €	- €	243 612,00 €	- €	- €	- €				243 612,00 €
Recette : Chapitre 13	188 000,00 €				- €	- €	- €	188 000,00 €	94 000,00 €	94 000,00 €				188 000,00 €
Conseil départemental - FIC 2021	188 000,00 €				- €	- €	- €	188 000,00 €	94 000,00 €	94 000,00 €				188 000,00 €
Recette : Chapitre 16	886 329,40 €				694 162,00 €	- €	694 162,00 €	192 167,40 €	192 167,40 €	- €				886 329,40 €
Recette : FCTVA	163 011,25 €				- €	5 915,36 €	5 915,36 €	157 095,88 €	4 868,93 €	76 113,48 €	76 113,48 €	- €		163 011,25 €
Solde opération	0,00 €	- €	- €	- €	- 414 489,50 €	23 766,01 €	- 390 723,49 €	390 723,50 €	172 957,06 €	293 879,91 €	- 76 113,48 €	- €	- €	0,00 €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNE

le Maire,




Stéphane RODIER